

7. Conclusion

Au Burkina Faso, la crise économique et sociale et les déséquilibres macroéconomiques handicapent le processus de développement. De ce fait, beaucoup de ménages sont dans l'incapacité d'obtenir ou à perpétuer un niveau de bien-être correspondant à un minimum acceptable par les normes de la société. Dans la mesure où cette situation est largement le reflet du fonctionnement des marchés du travail, il importe d'appréhender les relations entre la participation à ces derniers, la pauvreté et la vulnérabilité des individus et des ménages. La présente étude, consacrée à la compréhension de ces mécanismes — essentielle pour la politique économique et sociale — permet de mettre en évidence plusieurs éléments d'analyse.

1. Compte tenu des objectifs de la recherche, une clarification de l'environnement conceptuel et analytique s'avérait nécessaire. Le point de départ de la présente recherche est que la pauvreté est déterminante pour appréhender les manques en termes de progrès social. Néanmoins, il importe de considérer d'autres groupes sociaux qui, bien que situés au-dessus de la ligne de pauvreté, sont particulièrement exposés à l'insécurité en termes de niveau de vie. Dans cette optique, les individus, les ménages ou les communautés sont vulnérables s'ils n'ont pas la capacité de réaliser les ajustements nécessaires pour protéger leur bien-être lorsqu'ils sont exposés à des événements externes défavorables. A cet égard, les moyens de résistance sont constitués par l'ensemble des actifs réels et immatériels — participation aux marchés du travail, dotations en capital humain, accès à la terre, logement, capital social — que les individus, les ménages ou les communautés peuvent mobiliser pour combattre la pauvreté, la vulnérabilité ou l'exclusion. En outre, l'emploi étant l'un des actifs les plus importants pour les individus, l'identification des segments du marché du travail est effectuée autour des concepts de protection, de régularité et d'autonomie. Dans le cas du Burkina Faso, cette approche a permis d'opérer la distinction entre les formes de travail suivantes : (i) salarié protégé ; (ii) salarié non protégé ; (iii) indépendant non agricole évolutif ; (iv) indépendant non agricole involutif ; (v) agriculteur progressif ; (vi) agriculteur de subsistance ; (vii) éleveur ; (ix) autre actif. Il en résulte une prédominance de l'emploi rural, ce dernier n'absorbant que le quart des salariés. En fait, cette segmentation des emplois

est probablement un puissant facteur d'insécurité du bien-être au Burkina Faso, puisque les statuts d'emploi vulnérables, correspondant en grande partie la nature des systèmes productifs, prédominent.

2. Dans ce contexte, il importe de préciser préalablement certains aspects du fonctionnement des marchés du travail. L'examen de l'offre de travail permet d'enrichir considérablement l'analyse. L'importance relative des taux d'activité exprime un différentiel rural-urbain d'offre de travail — 53,7 et 84,0 pour cent, respectivement, en milieux urbain et rural —, mais, dans les zones rurales, l'intensité de l'offre de travail varie peu selon le statut dans le ménage, l'âge et le niveau d'instruction, contrairement à ce qui prévaut dans les zones urbaines. En réalité, les taux de participation au marché du travail varient considérablement selon le niveau de vie, bien que le clivage rural-urbain apparaisse à nouveau. Ces éléments d'analyse sont davantage spécifiés par les modèles économétriques. Le modèle binaire d'offre de travail met en évidence le fort différentiel de probabilité de participation au marché du travail selon le milieu, tandis que le modèle polytomique suggère que le choix des segments du marché du travail, fondé sur un processus non aléatoire, n'affecte que les gains des travailleurs à propre compte. Dans ces conditions, l'allocation sectorielle du travail indépendant résulte du choix des individus compte tenu de leurs avantages comparatifs et des revenus, et non des employeurs. Par contre, pour les autres catégories, notamment les salariés, la probabilité d'une segmentation inhérente à l'attitude des employeurs est plus probable.

3. La participation des individus au marché du travail et le niveau de vie auquel ils ont accès s'expliquent, en grande partie, à la fois par leurs caractéristiques individuelles et le profil des ménages dans lesquels ils s'insèrent. Dans ce contexte, plusieurs éléments d'analyse sont à noter : (i) l'incidence des ménages monoparentaux est relativement plus forte dans les zones urbaines par rapport au milieu rural ; (ii) la structure des ménages varie sensiblement selon le sexe du chef de ménage — 48,4 pour cent des ménages gérés par les femmes ont une structure monoparentale, contre seulement 4,6 pour cent pour les hommes ; (iii) la dimension des ménages gérés par les femmes est deux fois plus faible que ceux gérés par des hommes ; (iv) en moyenne, un actif occupé supporte 1,4 personnes actives ou au chômage, bien qu'en termes de revenu, on observe qu'un apporteur de revenu supporte en moyenne 5,7 personnes — en moyenne neuf personnes dans les ménages pauvres, et seulement 3,9 individus dans les groupes non pauvres ; (v) les trois quarts et les deux tiers de revenus d'activité, respectivement, urbains et ruraux, sont issus du chef de ménage, et la part du revenu d'activité provenant

de ce dernier croît avec l'élévation du niveau de vie ; (vi) alors que la part des revenus de transferts dans les ressources totales du ménage est plus importante dans les zones urbaines que dans les zones rurales, il apparaît que les transferts jouent un rôle de premier plan dans les ménages monoparentaux.

4. En 1994-95, plus du tiers et environ un cinquième des ménages étaient, respectivement, pauvres et ultra pauvres au Burkina Faso. En fait, l'incidence des statuts du travail sur le niveau de vie est déterminante. La pauvreté est très inégalement répartie selon les divers groupes socio-économiques, l'incidence de cette dernière étant la plus élevée pour les agriculteurs — surtout ceux qui pratiquent les cultures de subsistance —, ainsi que les inactifs — 35 à 45 pour cent. Un deuxième groupe rassemble des ménages dont la pauvreté se situe entre 10 et 25 pour cent — indépendants non agricoles involutifs et chômeurs —, tandis qu'un troisième groupe, composé des salariés et des indépendants non agricoles évolutifs, révèle une faible incidence de la pauvreté — moins de 5 pour cent. Cette configuration de la pauvreté recoupe une dimension spatiale, l'incidence, la profondeur et l'intensité de la pauvreté étant les plus élevées en milieu rural. A cet égard, sur un plan économétrique, on montre en particulier que, toutes choses étant égales par ailleurs, le fait pour le chef de ménage d'être agriculteur de subsistance pénalise la dépense par tête du ménage de 49,5 pour cent par rapport à une situation de travailleur salarié protégé. L'analyse des revenus s'inscrit dans ce contexte, et montre la forte dépendance de ces derniers à l'égard des statuts du travail. Par ailleurs, l'enquête prioritaire indique que les individus ont des stratégies diversifiées quant à la mobilisation de leurs actifs afin d'obtenir ou de maintenir un niveau de vie donné — recherche d'activités secondaires ; diversification des sources de revenus, notamment les transferts qui prédominent parmi les ressources des chômeurs et des inactifs.

5. L'exclusion du marché du travail est aussi à l'origine de faibles niveaux de vie. Au Burkina Faso, comme dans maints pays en développement, le chômage est essentiellement un phénomène urbain. En effet, alors qu'au niveau de l'ensemble du pays le taux de chômage est de 2,5 pour cent, il est de 15,2 et 0,8 pour cent, respectivement, en milieux urbain et rural. En outre, le chômage concerne majoritairement une population jeune et éduquée. Ainsi, approximativement la moitié des jeunes titulaires d'un diplôme au moins équivalent au secondaire deuxième cycle ou ayant une qualification technique du niveau Cap ne sont pas en mesure d'accéder à l'emploi dans les agglomérations. Une société qui ne peut fournir un emploi qu'à la moitié des

jeunes urbains demeure socialement fragile, d'autant que le chômage des jeunes a un caractère plus permanent que transitoire. En fait, de tels taux de chômage, en particulier des diplômés, ne doivent pas surprendre, compte tenu de l'excédent de diplômés de l'enseignement supérieur, de l'inadaptation et de la pénurie de compétences techniques, et de l'absence de dimension technique du système éducatif de base. Au niveau du pays, il apparaît que l'incidence du chômage est près de huit fois plus faible dans les ménages pauvres que dans les ménages aisés — 1,0 et 7,9 pour cent, respectivement, résultat qui s'explique essentiellement par le faible taux de chômage qui prévaut en milieu rural où est concentrée la plus grande partie de la population active. Sur un plan économétrique, l'analyse montre que la probabilité moyenne de pauvreté des ménages est deux fois plus importante lorsque le chef de ménage est chômeur, comparativement à une situation où il est employé. A cet égard, la précarité des revenus des ménages, inhérente aux situations de chômage, implique souvent la mise en œuvre de stratégies de survie. Ainsi, dans les ménages dont le chef est au chômage, les ressources proviennent pour moitié de dons et transferts, et pour moitié de revenus d'activités.

6. S'agissant de la mobilité professionnelle, la présente étude, malgré l'inadaptation des données disponibles, semble mettre en évidence les tendances suivantes : (i) très faible mobilité vers le salariat protégé et déclin relatif du salariat non protégé ; (ii) forte mobilité des salariés non protégés vers le travail indépendant, notamment en milieu rural ; (iii) forte stabilité d'ensemble du travail indépendant, même si des mouvements sont observés selon les branches agricoles et non agricoles ; (iv) plus forte mobilité au sein des statuts précaires des individus localisés dans les ménages pauvres que ceux qui appartiennent aux ménages non pauvres. Par ailleurs, à l'aide de l'analyse économétrique, il apparaît que la mobilité des femmes au cours de la carrière professionnelle est plus faible que celle des hommes. De même, l'âge et l'instruction sont positivement reliées à la mobilité.

7. L'intégration de la dimension féminine dans le processus de transition économique constitue une stratégie opportune, non seulement pour mieux appréhender l'ampleur et la nature des inégalités selon le genre, mais également pour atténuer les déséquilibres liés au cheminement du développement. Alors que l'offre globale de travail féminin est relativement élevée, on observe que cette dernière est deux fois plus importante dans les zones rurales que dans les zones urbaines — 80,2 et 39,9 pour cent, respectivement. En fait, la participation au marché du travail est plus élevée pour les femmes chefs de ménage que pour les femmes secondaires, surtout

en milieu urbain. De plus, la présente recherche met en évidence : (i) la forme des courbes en U renversé quant à l'évolution des taux d'offre de travail féminin — et masculin — selon l'âge en milieu urbain ; (ii) une relation inverse entre l'offre de travail féminin et l'instruction, alors que pour les hommes, la propension à participer au marché du travail croît avec le niveau d'éducation ; (iii) des taux d'offre de travail des femmes inversement reliés au niveau de vie, et des écarts par rapport aux hommes beaucoup plus marqués. Dans ce contexte, l'analyse des déterminants de l'offre de travail selon le genre à l'aide d'un modèle logistique binaire permet de formuler plusieurs observations : (i) l'offre de travail des femmes — et des hommes — est positivement liée à l'âge, quel que soit le milieu ; (ii) la relation inverse entre l'offre de travail féminin et le niveau d'instruction apparaît uniquement en milieu rural ; (iii) le statut matrimonial, la structure des ménages et certaines caractéristiques individuelles influencent la propension à participer au marché du travail.

8. Ce contexte de l'offre de travail explique probablement l'accès relatif des femmes aux divers segments du marché du travail : (i) faible présence des femmes dans le salariat ; (ii) forte incidence des aides familiales en milieu rural ; (iii) plus du tiers des femmes exercent une activité à propre compte non agricole en milieu urbain, surtout dans les activités involutives. A cet égard, les données de l'enquête prioritaire tendent à montrer, qu'a priori, la situation des ménages gérés par les femmes est meilleure que ceux qui ont un homme à leur tête. Néanmoins, plusieurs éléments d'analyse conduisent à relativiser un tel jugement : (i) la configuration de la pauvreté selon le sexe varie en fonction des régions ; (ii) dans quatre régions sur sept, l'inégalité des dépenses des pauvres est plus élevée dans les ménages gérés par une femme que dans ceux dont le chef est un homme ; (iii) dans les ménages monoparentaux gérés par une femme — fortement localisés en milieu rural —, l'incidence de la pauvreté est environ quatre fois plus importante que dans ceux dont le chef est un homme ; (iv) l'analyse économétrique indique que, lorsque l'on contrôle par un ensemble de facteurs — statut du travail, instruction, formation, âge, taille du ménage, appartenance ethnique, pourcentage de personnes employées dans le ménage et localisation géographique — les ménages gérés par un homme ont, en moyenne, des dépenses par tête supérieures de 10 pour cent à ceux dont le chef est une femme.

9. Bien que le chômage frappe un peu moins les femmes que les hommes, notamment en milieu urbain, l'exclusion des femmes du marché du travail appelle quelques commentaires additionnels. Si le taux de chômage urbain est

légèrement plus élevé pour les hommes que pour les femmes — 16,3 et 13,4 pour cent, respectivement —, il semble que les écarts soient surtout sensibles après 20 ans et le niveau d'instruction primaire. En fait, les données de l'enquête prioritaire tendent à mettre en évidence un différentiel d'absorption du marché du travail selon le sexe et le niveau d'instruction. Les jeunes hommes diplômés du supérieur et, dans une moindre mesure, ceux qui possèdent une formation générale secondaire du deuxième cycle, semblent plus facilement accéder à l'emploi que leurs homologues du sexe féminin. Par contre, ces dernières réussissent mieux que les premiers à s'insérer sur le marché du travail lorsqu'elles possèdent une formation professionnelle, notamment après le Bepc. Par ailleurs, le fait que le taux de chômage féminin urbain soit un peu plus faible que celui des hommes pourrait s'expliquer par l'incidence du chômage marginal. Une telle situation mérite une attention particulière car, sous l'impulsion des transformations économiques et sociales, l'élévation probable des taux d'activité féminins va rehausser l'ampleur des défis en matière de politique de l'emploi urbain. S'agissant de la relation entre le chômage féminin et la pauvreté, on observe également une relation inverse, surtout en milieu urbain pour les chefs de ménage. De même, il existe une relation inverse entre le taux de chômage marginal féminin et le niveau de vie des ménages. Dans ces conditions, dans les ménages dont le chef est une femme, près des trois quarts des ressources proviennent de deux sources importantes de revenus : les transferts et les gains issus de l'emploi à propre compte non agricole. De ce fait, il est probable que beaucoup de ces ménages sont vulnérables, même si l'incidence de la pauvreté y est moindre, comparativement à ceux ayant un homme à leur tête. D'une part, la pérennité d'une telle configuration des gains est incertaine ; d'autre part, l'inégalité des revenus parmi les pauvres y est plus forte. Une telle situation affaiblit vraisemblablement la capacité de résistance face à la survenance d'événements adverses.

10. Ce mode de participation des femmes au marché du travail appelle une analyse de la relation entre les gains et les dotations en capital humain. S'agissant des rémunérations, plusieurs observations peuvent être formulées. Premièrement, il semble que les salaires féminins soient en moyenne plus élevés que les salaires masculins, bien que la valeur des écarts-types et la comparaison avec le salaire minimum suggèrent une très grande hétérogénéité des rémunérations. Deuxièmement, les revenus moyens inhérents au travail à propre compte sont plus faibles pour les femmes que pour les hommes. Troisièmement, les hommes exercent davantage d'activités secondaires que les femmes. En outre, pour les segments des travailleurs indépendants non

agricoles et des salariés, les équations de gains sont différentes pour les hommes et les femmes. Mais, contrairement à ce qui prévaut pour le travail indépendant, le marché du travail salarié valorise davantage l'éducation des femmes que celle des hommes. En effet, les coefficients des fonctions de gains relatifs à l'éducation sont plus élevés pour les femmes que pour les hommes. Dans ce contexte, l'analyse de l'écart des gains selon le genre conduit à deux conclusions. Tout d'abord, l'absence probable de différence de salaires entre les hommes et les femmes au Burkina Faso, et, de ce fait, l'inexistence d'une discrimination économique, cette dernière étant généralement appréhendée en termes d'écarts de revenus entre ménages ou en termes de gains entre travailleurs. Ensuite, la prise en compte du travail indépendant conduit à des résultats opposés. Le désavantage des femmes en termes de profits dans le secteur informel pourrait s'expliquer par des formes de discrimination à leur encontre qui les cantonnent dans certaines activités peu productives : moindre accès au crédit, structures sociales, etc. La composante qui isole l'effet du sexe sur la structure des gains au sein des sous-groupes est égale à 90 pour cent de l'écart global, alors que les dotations n'expliquent que 8 pour cent du différentiel des gains. En d'autres termes, ce n'est pas la structure de la localisation dans les divers sous-groupes du segment du travail indépendant — industrie et divers, commerce et services — qui explique la faible rémunération du travail à propre compte féminin, mais le désavantage en termes de revenus de ce dernier au sein d'un sous-groupe donné. Les indicateurs composites — indicateurs sexospécifiques de développement humain et d'exclusion du marché du travail — confirment l'importance des écarts en termes de participation au système social entre les hommes et les femmes.

11. Le combat contre la vulnérabilité implique la réduction des risques de dégradation du niveau de vie en mobilisant les divers actifs dont disposent les individus, les ménages ou les communautés. A cet égard, l'éducation et la santé représentent des moyens importants de réaliser les ajustements nécessaires pour protéger le bien-être lorsque des changements de l'environnement interviennent. Au Burkina Faso, l'accès à l'éducation s'effectue dans un contexte où interfèrent plusieurs contraintes, freinant considérablement la forte demande sociale en matière d'éducation. Sans aucun doute, le bas niveau de vie et la crise économique limitent les moyens qui peuvent être alloués au secteur de l'éducation, la part du budget de l'Etat consacrée à ce dernier ayant régressé depuis une dizaine d'années. Ainsi, on observe que le niveau de vie des ménages affecte les dépenses consacrées à l'éducation, l'élasticité de la dépense étant estimée à 0,1. Naturellement, les

dépenses d'éducation sont moins importantes dans le secteur rural — en particulier le Centre-Nord — que dans les principales agglomérations. Ces éléments précédents expliquent non seulement les dotations en capital humain des individus qui participent au marché du travail, mais également l'accès au système éducatif burkinabè au milieu des années 1990 : (i) les dotations en capital humain des individus de 10 ans et plus qui participent au marché du travail sont extrêmement faibles — 87,0 des individus sont sans instruction et 9,7 pour cent ont acquis le niveau primaire ; (ii) bien que le taux de scolarisation brut du primaire — 7-12 ans — s'élève à 46,1 pour cent en 1995, les taux nets ne concernent que 36,2 des effectifs scolarisables ; (iii) malgré les progrès réalisés au cours des années passées, on observe un écart considérable de scolarisation entre les garçons et les filles — les taux nets de scolarisation du primaire des garçons et des filles sont, respectivement, de 40,9 et 30,6, tandis que ceux du secondaire sont, respectivement, de 21,1 et 13,3 pour cent ; (iv) les taux de scolarisation varient selon le milieu, le niveau de vie et le statut professionnel du chef de ménage.

12. L'analyse des déterminants au système éducatif fait apparaître les résultats suivants. S'agissant de l'accès au système éducatif du premier cycle, le niveau de vie se révèle un déterminant important. Ainsi, un accroissement de un pour cent du bien-être au Burkina Faso induit une élévation de 0,09 pour cent de la probabilité d'accès au premier cycle du secondaire. En outre, toutes choses égales par ailleurs, le fait d'être un homme — plutôt qu'une femme — accroît sensiblement les chances d'accès au premier cycle du secondaire. A cet égard, l'analyse montre qu'en l'absence de politiques scolaires favorisant très fortement l'accès des filles au système éducatif primaire et secondaire, le groupe des exclus de ce dernier sera constitué majoritairement par des filles. Mais, la probabilité d'accès au premier cycle du secondaire est influencée par d'autres facteurs : le niveau d'instruction des parents, l'âge, la localisation géographique — la probabilité d'accès au premier cycle du secondaire est significativement plus faible au Centre-Sud et dans les petites villes, comparativement à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso. L'analyse de l'accès au deuxième cycle du système éducatif secondaire conduit à des résultats relativement comparables. Cependant, l'élasticité de la dépense est de 0,29, ce qui signifie que, comme précédemment, la propension à accéder au deuxième cycle est beaucoup moins proportionnelle que l'augmentation du niveau de vie.

13. Parmi les facteurs justifiant un rehaussement du niveau d'instruction des femmes, l'incidence de l'éducation sur la fécondité et sur la qualité des

enfants — c'est-à-dire leur niveau de capital humain — est sans aucun doute l'un des plus importants. Les résultats des estimations économétriques tendent à mettre en évidence une relation de substitution entre la fécondité et l'éducation des enfants, quel que soit le milieu. En effet, l'influence de l'éducation de la mère en matière de fécondité est vérifiée, bien que la relation entre la fécondité et l'éducation de la mère ne soit pas linéaire. De plus, l'éducation des mères exerce également une influence sur la qualité des enfants — exprimée en années d'instruction non normalisées. Une année d'instruction supplémentaire des femmes accroît le nombre d'années d'instruction des enfants de 0,45 dans les campagnes et de 0,19 dans les villes, toutes choses égales par ailleurs.

14. Les déterminants de la santé sont multiples. Le pouvoir d'achat des populations qui dépend du revenu et des prix sur certains biens et services, l'environnement sanitaire — climat, niveau de santé publique, existence de maladies transmissibles — et les attitudes des individus par rapport à la nutrition, la santé et à l'hygiène. Au Burkina Faso, ces trois paramètres influencent considérablement l'accès des individus à la santé. Au cours des dix dernières années, malgré un accroissement relatif — faible — des dépenses publiques consacrées à la santé, une élévation des dépenses réelles de santé par tête et une amélioration des infrastructures sanitaires, l'offre de santé ne peut satisfaire la demande — infrastructures sanitaires quantitativement et qualitativement insuffisantes et inégalement réparties spatialement. Les ménages burkinabè consacrent 4,8 pour cent de leurs ressources à la santé, mais on observe d'importantes différences selon le milieu, le groupe socio-économique, le sexe du chef de ménage et le niveau de bien-être de ce dernier. Par exemple, 2,9 et 7,2 pour cent des dépenses sont réservées à la santé, respectivement, dans les ménages pauvres et non pauvres. L'analyse des déterminants des dépenses de santé met en évidence l'importance du niveau de vie, l'élasticité de la dépense par tête étant égale à 0,8.

15. Bien que des progrès remarquables aient été réalisés au cours des dix dernières années, l'état sanitaire de la population burkinabè demeure précaire — espérance de vie à la naissance peu différente de 50 ans, mortalité maternelle de 566 pour 100 000 naissances vivantes, mortalité infantile de 93,7‰, situation nutritionnelle des enfants de moins de 5 ans préoccupante. Alors que 93,9 pour cent des individus ont accès aux services de santé, le taux de fréquentation des formations sanitaires demeure très faible. A cet égard, les aspects financiers apparaissent importants quant à l'accès aux services de

santé, surtout pour les plus pauvres. S'agissant de l'environnement sanitaire, l'étude montre que : (i) l'habitat précaire — murs en banco, paille et autres matériaux élémentaires — s'observe essentiellement en milieu rural, bien que près de la moitié des ménages urbains soient également concernés, et que des disparités au sein des différents milieux existent également ; (ii) les ménages pauvres sont les plus handicapés en termes d'habitat précaire, de non-accès à l'eau potable et d'installations sanitaires inadéquates. Dans ce contexte, l'analyse économétrique montre que : (i) toutes choses égales par ailleurs, la morbidité générale s'accroît avec le niveau de vie, la précarité du logement et la taille des ménages ; (ii) le type d'habitat — habitat, eau et assainissement — influence l'incidence des diarrhées, bien que d'autres facteurs soient également à prendre en compte. Par exemple, le fait d'être localisé dans certaines régions — Ouest, Sud et Sud-Ouest, Centre-Sud et petites villes — accroît la probabilité d'incidence des diarrhées, comparativement aux deux principales agglomérations.

16. Des indicateurs synthétiques peuvent résumer certains aspects du développement humain mis en évidence. Premièrement, l'indicateur de développement humain — IDH — est évalué à 0,252 en 1995, soit une augmentation annuelle de 5,8 pour cent entre 1993 et 1995. A cet égard, la comparaison de ce résultat avec la variation de la pauvreté au cours de la période 1990-95 tendrait à montrer que le développement humain s'améliore aussi vite que le niveau de vie appréhendé en termes monétaires. Deuxièmement, l'indicateur de pénurie de capacités — IPC — qui comprend le taux d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale, le taux de naissances non suivies par du personnel de santé spécialisé et le taux d'analphabétisme des femmes de 15 ans et plus —, est estimé à 67,6 pour 1995. Cela signifie qu'en moyenne deux individus sur trois ne sont pas en mesure de satisfaire leurs besoins minima. Ce résultat met en évidence l'absence de progrès sensible en termes de qualité de la vie par rapport aux années précédentes, toutes choses égales par ailleurs.

17. La mise en œuvre de politiques visant à combattre la pauvreté et la vulnérabilité implique une identification claire de leurs dimensions. Dans cette optique, les dimensions économique, sociale et spatiale apparaissent déterminantes. Premièrement, sur un plan économique, l'analyse a permis d'identifier quatre groupes socio-économiques pour lesquels la pauvreté et la vulnérabilité sont les plus accentuées : les agriculteurs de subsistance, les travailleurs indépendants non agricoles involutifs, les chômeurs et les salariés non protégés. A cet égard, l'analyse discriminante indique que le niveau de vie

des ménages — dépenses par tête, incidence de la pauvreté — et la localisation géographique déterminent, dans une large mesure, l'accès à un emploi donné. Deuxièmement, la nature du statut des individus dans la société génère d'autres formes de pauvreté et de vulnérabilité. A cet égard, les informations disponibles permettent d'attirer l'attention sur deux groupes particuliers : les ménages gérés par les femmes et les personnes handicapées et âgées. Dans le premier cas, le statut de la femme dans la société burkinabè, compte tenu des faibles dotations en capital humain et des valeurs inhérentes à la société traditionnelle, limite son accès aux activités rémunératrices et fragilise sa participation au système social. Dans le second cas, l'effondrement progressif des valeurs traditionnelles induit la marginalisation sociale. Troisièmement, bien que les aspects précédents de la pauvreté et de la vulnérabilité aient, implicitement ou explicitement, une dimension spatiale, il importe de mettre l'accent sur ce dernier élément, en distinguant plusieurs sous-ensembles susceptibles de générer une spécificité régionale des politiques de développement. Sans aucun doute, la région du Centre-Nord est la plus démunie en termes de bien-être — incidence de la pauvreté des ménages supérieure à 50 pour cent. On trouve ensuite un groupe de trois régions — Sud et Sud-Ouest, Centre-Sud et Nord — vivant essentiellement de l'agriculture de subsistance — et ayant un niveau de vie et une incidence de la pauvreté — environ 40 pour cent — relativement comparables. La région de l'Ouest occupe une place à part dans la mesure où la pauvreté ne concerne que 31,6 pour cent des ménages. Par ailleurs, les activités économiques y sont relativement plus diversifiées. Enfin, le milieu urbain occupe une place particulière dans ce schéma, compte tenu de l'importance du niveau de vie, du capital humain et aussi du taux de chômage. Mais, il est nécessaire d'opérer une distinction entre les deux plus grandes agglomérations — Ouagadougou et Bobo-Dioulasso — et les petites villes ayant encore une connotation encore rurale.

18. L'élaboration d'une stratégie susceptible de combattre la pauvreté et la vulnérabilité implique préalablement une meilleure appréhension des fondements des politiques économiques. Dans cette optique, d'une part, la relation entre la croissance économique, la pauvreté et l'inégalité, et, d'autre part, le poids des différentes sources de revenu dans le bien-être de la population présentent un intérêt pour l'analyse.

Premièrement, les données de l'enquête prioritaire suggèrent que la valeur absolue des élasticités par rapport à la dépense par tête est sensiblement supérieure à l'unité pour toutes les mesures de la pauvreté. Par conséquent, la pauvreté est susceptible de diminuer plus rapidement que le

taux de croissance du niveau de vie, pourvu que ce dernier ne génère pas une élévation de l'inégalité. Cependant, la pauvreté peut s'accroître si l'inégalité des revenus s'accroît au cours du processus de croissance économique, puisque les élasticités de la pauvreté par rapport à l'inégalité sont, pour la profondeur et l'intensité de la pauvreté, un et demi à deux fois plus élevées que les élasticités relatives à la dépenses. Par ailleurs, les élasticités de la pauvreté par rapport à la dépense par tête tendent à être plus élevées en milieu urbain que dans les zones rurales. Compte tenu de ces éléments d'analyse, au cours de la période 1990-95, selon le niveau de vie et la mesure de la pauvreté retenus, cette dernière aurait diminué annuellement au rythme de 4 à 7 pour cent. En outre, la réduction de la pauvreté semble avoir été plus forte au cours des années récentes, d'une part, et la diminution de l'ultra pauvreté a été sensiblement plus importante, d'autre part. Cette réduction de la pauvreté est en partie attribuée à la croissance économique par tête, estimée à environ 0,5 pour cent au cours de la période 1990-95. Au cours de cette période, ce processus s'est accompagné d'une réduction de l'écart de revenus rural-urbain, contribuant également à atténuer l'ampleur de la pauvreté. Enfin, la réduction de la pauvreté nationale est surtout due à une réduction de la pauvreté rurale, le niveau de vie ayant diminué en milieu urbain au cours de la première moitié des années 1990. A cet égard, au cours de cette période, selon les mesures de la pauvreté, cette dernière aurait augmenté annuellement en moyenne de 5 à 7 pour cent dans les zones urbaines burkinabè, toutes choses égales par ailleurs. Par contre, le niveau de vie du secteur rural aurait crû à un rythme annuel moyen par tête de 5,8 pour cent entre 1990 et 1995. En fait, la présente étude montre également que la réduction de la pauvreté est une tâche longue et difficile. Toutes choses égales par ailleurs, on observe que si la création de richesses par habitant se poursuivait au rythme moyen actuel, il faudrait 31,4 ans pour que le ratio de pauvreté en termes d'individus soit réduit à 0,1.

Deuxièmement, au niveau de l'ensemble de l'économie, le coefficient de Gini de 0,598 est expliqué par trois sources principales de revenus : les profits de l'agriculture — 39,5 pour cent —, les profits du travail indépendant non agricole — 30,8 pour cent — et les dons et transferts — 20,4 pour cent. Dans le secteur rural, le poids relatif des profits de l'agriculture dans le coefficient de Gini est renforcé, puisqu'ils expliquent à présent 53,0 pour cent de ce dernier. Néanmoins, le rôle des profits non agricoles et des transferts demeure important — 25,3 et 17,4, respectivement. Ainsi, les pauvres dans les zones rurales dépendent de deux sources principales de revenus, les profits de l'agriculture et de l'élevage et les profits non agricoles, bien que le niveau des transferts ne soit pas négligeable. Dans ces conditions, la réduction de la

pauvreté rurale implique probablement une approche multidimensionnelle, les revenus agricoles n'étant qu'un élément de la formation des revenus des plus démunis. En milieu urbain, l'explication du coefficient de Gini est sensiblement différente, les profits non agricoles et les salaires jouant le rôle essentiel. Un exercice de simulation permet d'évaluer les effets d'une augmentation de un pour cent d'une source de revenu, toutes choses égales par ailleurs, sur l'inégalité et le bien-être. Au niveau de l'économie, la réduction de l'inégalité s'observe pour les profits de l'élevage, de l'agriculture de subsistance et les salaires. Mais, les accroissements de bien-être les plus significatifs, consécutivement à une variation marginale d'une source donnée de revenu, sont imputables aux profits non agricoles, à l'agriculture de subsistance et à l'élevage. Dans le secteur rural, l'exercice de simulation montre que l'élévation du bien-être est la plus forte lorsque les profits non agricoles sont rehaussés. En milieu urbain, le rôle des salaires apparaît essentiel, bien que les revenus inhérents au travail indépendant et aux transferts aient un poids important. Finalement, l'exercice de simulation souligne la nécessité de mettre en œuvre des politiques multidimensionnelles pour réduire la pauvreté. En milieu rural, la dynamisation de l'agriculture de subsistance, de l'élevage et des activités non agricoles apparaît essentielle, même si le poids des transferts demeure non négligeable. Dans les zones urbaines, le rôle de l'emploi indépendant, des politiques salariales et des transferts est déterminant en termes de niveau de vie.

19. Compte tenu de ces éléments d'analyse et des nouvelles politiques macroéconomiques mises en œuvre depuis le début des années 1990, deux types d'actions peuvent être proposés. Premièrement, des politiques susceptibles de promouvoir une croissance intensive en travail et de donner aux pauvres les opportunités d'y participer, à la fois dans les zones rurale et urbaine. D'une part, il s'agit de stimuler la croissance du secteur agricole étant donné les multiples contraintes auquel il doit faire face — réformes institutionnelles, modification des prix relatifs, participation et organisation des pauvres, meilleur accès à la terre. A cet égard, l'analyse montre qu'en l'absence de développement du secteur rural, la réduction de la pauvreté — 4 à 7 pour cent annuellement entre 1990 et 1995 — n'aurait probablement pas dépassé 2 pour cent. En effet, la réduction de la pauvreté nationale est surtout due à une réduction de la pauvreté rurale, le niveau de vie ayant diminué en milieu urbain. D'autre part, la croissance de l'emploi est un élément important dans la stratégie de réduction de la pauvreté. Dans cette optique, trois orientations majeures de politique économique sont susceptibles de promouvoir le travail au Burkina Faso, en particulier dans les zones urbaines : (i) adoption

d'un certain nombre de mesures visant à encourager la demande de travail dans le secteur moderne ; (ii) assistance aux micro, petites et moyennes entreprises indispensable, compte tenu de la nature du système productif burkinabè ; (iii) amélioration des conditions de travail des pauvres.

Deuxièmement, il s'agit de développer les interventions visant à améliorer l'accès des pauvres aux services sociaux et à instaurer des filets de sécurité de manière à rehausser leur niveau de capital humain et de les protéger contre les chocs soudains. En effet, les éléments d'analyse précédemment mis en évidence suggèrent une profonde restructuration du secteur de l'éducation au Burkina Faso, et un rehaussement très significatif de la scolarisation primaire et post-primaire, en particulier pour les filles. Dans ce contexte, le développement des différents niveaux d'éducation de base, la rationalisation quant à l'utilisation des ressources financières et humaines et les innovations pédagogiques, constituent des actions souhaitables étant donné l'ampleur des défis à relever. S'agissant de la santé, si les dépenses de santé sont fortement liées au niveau de développement, la situation sanitaire mise en évidence appelle un renforcement de la politique des pouvoirs publics en matière de santé, ce secteur étant jugé prioritaire dans le programme d'ajustement structurel : (i) politique de soins de santé primaires ; (ii) cofinancement des soins ; (iii) décentralisation des formations sanitaires afin de promouvoir la participation des populations et la responsabilisation des collectivités locales ; (iv) encouragement du secteur privé à créer des formations sanitaires et des pharmacies. Mais, si la fourniture de services sociaux est nécessaire pour combattre efficacement la pauvreté, elle n'est pas suffisante. Dans ces conditions, il apparaît opportun de promouvoir trois types d'actions supplémentaires : garantir la sécurité alimentaire, développer les programmes à haute intensité de main-d'œuvre et promouvoir des programmes sociaux spécifiques. Enfin, une meilleure intégration des femmes dans le système social appelle des actions vigoureuses en matière d'emploi, d'éducation, de santé et de réformes institutionnelles. Malgré la prééminence tenace du préjugé masculin et les réminiscences des valeurs traditionnelles, les femmes accéderont de plus en plus fréquemment à de meilleures opportunités économiques et seront en mesure de mieux contrôler les ressources internes du ménage. Cette évolution du statut de la femme est non seulement inéluctable, mais également souhaitable, même si ce processus s'inscrit dans le long terme et si beaucoup d'efforts sont encore nécessaires pour réduire les disparités selon le genre. L'éradication de la pauvreté est illusoire sans une meilleure participation des femmes au développement, en général, et au marché du travail, en particulier, tant en milieu urbain que dans les zones rurales.